

L'UDPS se déchire devant la Justice

Congo-Kinshasa Des dissidents du parti portent plainte à Bruxelles contre Tshisekedi.

On a appris cette semaine que des dissidents de l'UDPS en Belgique avaient déposé plainte le 19 novembre dernier auprès du juge d'instruction bruxellois Michel Claise contre le président du parti, Etienne Tshisekedi wa Mulumba, *"et certains membres de sa famille"*. Agé de 83 ans, le *lider maximo* est arrivé en Belgique en août 2014 et y demeure depuis lors *"en convalescence"*; une vidéo de présentation de ses vœux pour 2016, mise en ligne le week-end dernier pour annoncer son prochain retour à Kinshasa, le montre en piètre forme.

Deux types d'infraction

La plainte émane de frondeurs de l'UDPS, représentés par le cabinet de M^{re} Marc Uyttendaele. En septembre dernier, ils avaient mis en place *"un nouveau leadership du parti"*, reprochant au président Etienne Tshisekedi et à sa *"famille biologique"* de mauvaises gestion et direction politique de la formation.

Deux types d'infraction sont reprochés au vieil homme par les plaignants.

D'abord *"faux et usage de faux en écriture"*. En cause: le fait que *"les statuts de l'UDPS (ont) été modifiés unilatéralement par son président"*. L'Article 10 de ceux-ci – tel que notariés le 1^{er} mars 2013 et signés par Etienne Tshisekedi le 25 octobre 2013 – ne comporte en effet plus la mention, parmi les objectifs du parti, de *"la conquête, l'exercice et la conservation démocratiques du pouvoir"*, ce qui, pour les dissidents, revient à faire de l'UDPS une ONG. Cette modification est *"illé-gale"* selon eux, parce qu'elle n'a pas été approuvée par le congrès de l'UDPS.

Les autres infractions reprochées à Etienne Tshisekedi sont *"escroqueries"*, *"vol et/ou extorsion"*. En cause, selon le cabinet Uyttendaele: *"Un examen de la*

comptabilité de l'UDPS a été réalisé à l'occasion de la rédaction d'un rapport d'activité de la représentation de l'UDPS-Benelux. Celui-ci a fait apparaître des mouvements suspects de sommes et des dépenses injustifiées."

"Imputations dommageables"

"La Libre Belgique" a interrogé une des figures de l'UDPS à Kinshasa, M^{re} Jean-Joseph Mukendi wa Mulumba, par ailleurs doyen du barreau près la Cour suprême de Justice. *"Si nous recevons une convocation du parquet belge, je me rendrai à Bruxelles, nous a indiqué l'avocat congolais. D'abord nous contesterons la qualité*

des plaignants: il ne suffit pas de 25 personnes réunies dans un sous-sol à Bruxelles pour constituer une "faction" de l'UDPS. Où sont leurs militants au Congo? Où sont leurs bureaux au Congo?"

"Ensuite, nous montrerons que ces gens-là ont participé au congrès de l'UDPS (NdLR: en décembre 2010) et donné les pleins pouvoirs à Etienne Tshisekedi durant un délai déterminé et que le dépôt des nouveaux statuts s'est fait régulièrement, devant notaire à Kinshasa". Et M^{re} Mukendi d'ajouter: *"Aller à Bruxelles nous donnera l'occasion d'intenter une action reconventionnelle (NdLR: demande opposée à l'action judiciaire principale) pour toutes les imputations dommageables faites par ces gens contre nous."*

La consultation du "Rapport général du premier congrès de l'UDPS", rendu public à Kinshasa le 14 décembre 2010, à l'issue de cette réunion, indique, au sujet de la modification des statuts: *"1. L'objectif spécifique du Parti, à savoir la conquête, l'exercice et la conservation démocratiques du pouvoir a été mis en exergue. A cet effet, il a été créé une Commission électorale permanente du Parti (CEP) chargée d'organiser la campagne électorale nationale du Parti et de superviser les élections au plan interne."* Il s'agissait des élections de 2011, finalement frauduleuses.

MFC

ETIENNE TSHISEKEDI

A 83 ans, le "patron" du parti d'opposition n'a plus la santé pour maintenir celui-ci uni.